

Compte rendu du comité syndical Mardi 30 avril 2019

Membres présents : Patricia COLIN, Fabian BOURDIN, Agnès CUZIN, Marc MENEGHETTI, Michel MERMIN, Christiane BOURAS, Pascal LOUBIER, Ingrid LAVOREL, Frédéric MUGNIER, Monique DUPARC, Marie-Andrée VIRET, André BONAVENTURE, Mireille TEXIER, Frédéric BUDAN, Frédérique GUILLET

Absents, excusés : Denis MARMILLOUD, Eric ROSAY, Béatrice FOL remplacée par Ingrid LAVOREL, Hélène ANSELME ayant donné pouvoir à Frédéric MUGNIER



1. Désignation du secrétaire de séance

Pascal LOUBIER est désigné comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 30 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Marché de travaux de la Maison de santé du Vuache

Objet de la consultation : Marché de travaux relatif à la construction de la maison médicale située sur la Commune de Valleiry (74) :

LOT 01 : GROS OEUVRE

LOT 02 : CHARPENTE BOIS

LOT 03 : ETANCHEITE

LOT 04 : BARDAGE BRIQUETTES ET TOLE NERVUREE

LOT 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIMUM / OCCULTATIONS

LOT 06 : SERRURERIE / METALLERIE

LOT 07 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

LOT 08 : CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS

LOT 09a : SOLS SOUPLES

LOT 09b : PARQUET

LOT 10 : CHAPES / CARRELAGES / FAIENCES

LOT 11 : PEINTURE

LOT 12 : CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE

LOT 13 : ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES ET FORTS

LOT 14 : ASCENSEURS

LOT 15 : TERRASSEMENTS / VRD / ESPACES VERTS

LOT 16 : NETTOYAGE

LOT 17 : SIGNALETIQUE

Procédure : Marché d'Appel d'Offres en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 avec possibilité de négociation avec les 3 premières entreprises.

Date de limite de réception des offres relatives à la 1^{ère} consultation : 21/01/2019

Au regard de cette première procédure, les lots 01/04/12/13/15 ont fait l'objet d'entretiens convoqués en mairie de Vulbens. Des rencontres MOE/Mandataire du MO/Economiste/Entreprises ont eu lieu et ont conduit aux nouveaux prix négociés.

Les lots 08-09a ont fait l'objet d'une négociation par courriel et échange entre MOE/Entreprises pour certains compléments techniques.

Et 4 lots se sont avérés infructueux. Il s'agit des lots 06/07/16/17

Au regard de cette première analyse :

Les lots infructueux ont été relancés sous la forme d'une procédure négociée sans mise en concurrence auprès d'entreprises sélectionnées à la fois par le MOE/MO. (Article 30 -1-2° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Pour le lot 16 « nettoyage », celui-ci étant secondaire et très élevée sur le résultat de l'appel d'offres, il a été décidé qu'il ferait l'objet d'une consultation ultérieure.

L'analyse du lot 4 a conduit à la reconsultation de celui-ci en procédure adaptée suite à la réception des offres inacceptables lors de la première consultation.

Date d'envoi de la nouvelle consultation : 15/03/2019

Date de remise des offres : 04/04/2019 à 12h

Préambule :

Au vu des offres réceptionnées, des négociations engagées et des reconsultations qui se sont déroulées après la première mise en concurrence, il est proposé aux membres du Syndicat Intercommunal :

- D'AUTORISER Monsieur le Directeur Général de SARA Développement, maître d'ouvrage délégué :
 - o à signer toutes les pièces se rapportant à cette consultation et à signer les marchés de travaux suite aux décisions d'attribution énumérées ci-dessous que prendra le Syndicat Intercommunal.

LOT 01 : GROS OEUVRE :

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SARL AB MACONNERIE**
- Pour un montant de **335 000 € HT** soit 402 000 € TTC

LOT 02 : CHARPENTE BOIS

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS**
- Pour un montant de **514 141,25 € HT** soit 616 969.50 € TTC

LOT 03 : ETANCHEITE

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **DAZY SARL**
- Pour un montant de 70 361.48 € HT soit 84 433.78 € TTC

x La PSE 1 est retenue pour un montant de : - 19 876,35 € HT

La PSE 1 n'est pas retenue

Le montant du marché Base + PSE se porte à la somme de : 50 485,16 € HT.

LOT 04 : BARDAGE BRIQUETTES ET TOLE NERVUREE

Proposition au Conseil Syndical Intercommunal Pays du Vuache de juger ce lot irrecevable au regard des offres dont les montants sont largement supérieurs à l'estimation prévisionnelle.

Ce lot fera l'objet d'une consultation nouvelle durant le déroulement du chantier.

LOT 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM/OCCULTATIONS

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SARL SMA**
- Pour un montant de **214 976.30 € HT** soit 257 971.56 € TTC

LOT 06 : SERRURERIE /METALLERIE

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SARL SMA**
- Pour un montant de 170 643.10 € HT soit 204 771,72 € TTC

X La PSE 5 « lustre d'apparat avec structure métallique » est retenue pour un montant de : 1 617,67 € € HT

La PSE n'est pas retenue

Le montant du marché Base + PSE se porte à la somme de : 172 260. 77 € HT soit 206 712,92 € HT

LOT 07 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SARL BOUVIER FRERES**
- Pour un montant de **212 052.00 € HT** soit 254 462, 40 € TTC

La PSE 4 « Banque d'accueil » est retenue pour un montant de :

X La PSE 4 n'est pas retenue

Le montant du marché Base + PSE se porte à la somme de : X

LOT 08 : CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **LA BELMONTOISE PPRI**
- Pour un montant de **148 343.00 € HT** soit 178 011.60 € TTC

LOT 09a : SOLS SOUPLES

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **COMPTOIR DES REVETEMENTS**
- Pour un montant de **36 000.00 € HT** soit 43 200.00 € TTC

LOT 09b : PARQUET

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SAS SOLS DECO**
- Pour un montant de **13 868.75 € HT** soit 16 642.50 € TTC

LOT 10 : CHAPES / CARRELAGES / FAIENCES

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SOLSYSTEM SN**
- Pour un montant de **72 989.00 € HT** soit 87 586.80 € TTC

LOT 11 : PEINTURE

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **BONGLET SA**
- Pour un montant de **53 437.50 € HT** soit 64 125.00 € TTC

LOT 12 : CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **AQUATAIR / VENTIMICA CHABLAIS SAS**
- Pour un montant de 332 398.84 € HT soit 398 878.61 € TTC incluant les variantes suivantes :

- Variante 1 : rideau d'air chaud : - 3 354.98 € HT, soit - 4 025.98 € TTC
- Variante 3 : autres appareils sanitaires : - 3 854.93€ HT, soit - 4 625.92 € TTC
- Variante 4 : suppression accessoire à joint sur les gaines : -2 932.56 € HT, soit - 3 519.07 € TTC
- Variante 7 : Remplacement 2 compteurs énergétique par manchette en attente : -1 510.70 € HT, soit - 1 812.84 € TTC.

L'offre définitive incluant BASE + variantes retenues se porte à : 320 745.67 € HT soit 384 894.80 € TTC

LOT 13 : ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES RIE / SANITAIRE

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SARL GRANDCHAMP FRERES**
- Pour un montant de 210 411.58 € HT soit 212 936.52 € TTC incluant les variantes suivantes :

- Variante 1 : comptage RT2012 : - 4 873.75 € HT, soit - 5 848.50 € TTC
- Variante 2 : contrôle d'accès transféré sur portables : - 2 527.76 € HT, soit - 3 033.31 € TTC

L'offre définitive incluant la base + variantes retenues se porte à : 203 010.07 € HT, soit 243 612.08 € TTC

X La PSE 5 « lustre d'apparat avec structure métallique » est retenue pour un montant de : 524.00 € HT

La PSE n'est pas retenue

Le montant du marché Base+ Variante + PSE se porte à la somme de : 203 534.07 € HT soit 244 240.88€ TTC

LOT 14 : ASCENSEURS

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SAS ACAF**
- Pour un montant de **38 900 € HT** soit 46 680.00 € TTC

LOT 15 : TERRASSEMENTS – VRD – ESPACES VERTS

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **SAS RANNARD TP**
- Pour un montant de **432 378.72 € HT** soit 518 854.46 € TTC

La PS2 : suppression des stationnements végétalisés est retenue pour un montant de :

X La PS2 : suppression des stationnements végétalisés n'est pas retenue.

La PSE 3 « coloration des enrobés + suppression des stationnements végétalisés » est retenue pour un montant de :

X La PSE 3 n'est pas retenue

LOT 16 : NETTOYAGE

Proposition au Conseil Communautaire de juger ce lot irrecevable au regard des offres très au-dessus de l'estimation prévisionnelle.

Ce lot sera reconsulté ultérieurement durant le déroulement du chantier.

LOT 17 : SIGNALÉTIQUE

Proposition au Conseil Syndicat Intercommunal Pays du Vuache de retenir l'offre :

- De l'entreprise ou groupement d'entreprises : **THIBAUT BRAND + EXCELL'ENSEIGNES**
- Pour un montant de 1 233.48 € HT soit 1 480.18 € TTC

X La PS6 : Sérigraphie verticale est retenue pour un montant de : 4 142,40 € HT

La PS6 : Sérigraphie verticale n'est pas retenue.

Le montant du marché Base + PSE se porte à la somme de : 5 375,88 € HT soit 6 451,06 € HT

Le comité note les écarts importants entre les estimations des bureaux d'études avant l'appel d'offres et les offres reçues, dans les 2 sens mais davantage en plus-values qu'en moins-values, qui globalement font apparaître un coût de construction bien plus important qu'initialement prévu. Il regrette ce manque de précision qui conduit à devoir justifier cette augmentation qui ne correspond pas à ce qui leur avait été annoncé aux Conseils municipaux de chaque commune.

Les écarts sont dus à une mauvaise appréciation des prix sur le marché du Genevois par le maître d'œuvre, à une augmentation des prix ces 6 derniers mois et aux entreprises locales qui ont des carnets de commande tellement plein qu'elles ne font plus d'effort pour être compétitives.

Le comité prend note en parallèle que le budget initial prévoyait 400 000 € de subvention et que nous devrions en percevoir 1 200 000 €, ce qui au final permettra de respecter les contributions communales annoncées au tout début du projet.

Il ne faut pas perdre de vue certes l'intérêt général du projet mais aussi les finances publiques et chacun sera vigilant sur le respect des enveloppes votées. Une commission de suivi de chantier sera mise en place, composée d'élus du syndicat, qui surveillera le bon déroulement des opérations.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE les lots tels que mentionnés ci-dessus pour un total de **2 824 488,07 € HT**
- AUTORISE Monsieur le Directeur Général de SARA Développement, maître d'ouvrage délégué :
 - o à signer toutes les pièces se rapportant à cette consultation
 - o à signer les marchés de travaux suite aux décisions d'attribution énumérées ci-dessus qu'a prises le Syndicat Intercommunal Pays du Vuache
 - o à signer toutes pièces relatives à ce marché.

4. Maison de santé

Plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Président présente le plan de financement actualisé de la future Maison de santé du Vuache. Le budget des travaux après attribution de la majorité des lots s'élève à 2 984 288,07 € HT répartis comme suit :

Désignation	Etat du lot	Total € HT
LOT 01 : GROS OEUVRE	Attribué	335 000,00
LOT 02 : CHARPENTE BOIS	Attribué	514 141,25
LOT 03 : ETANCHEITE	Attribué	50 485,16
LOT 04 : BARDAGE BRIQUETTES ET TOLE NERVUREE	Estimation / à reconsulter	152 800,000
LOT 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIMUM / OCCULTATIONS	Attribué	214 976,30
LOT 06 : SERRURERIE / METALLERIE	Attribué	172 260,77
LOT 07 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Attribué	212 052,00
LOT 08 : CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS	Attribué	148 343,00
LOT 09a: SOLS SOUPLES	Attribué	36 000,00
LOT 09b : PARQUET	Attribué	13 868,75
LOT 10: CHAPES / CARRELAGES / FAIENCES	Attribué	72 989,00
LOT 11 : PEINTURE	Attribué	53 437,50
LOT 12 : CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE	Attribué	320 745,67
LOT 13 : ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES ET FORTS	Attribué	203 534,07
LOT 14 : ASCENSEURS	Attribué	38 900,00
LOT 15 : TERRASSEMENTS / VRD/ ESPACES VERTS	Attribué	432 378,72
LOT 16 : NETTOYAGE	Estimation / à reconsulter	7 000,00
LOT 17 : SIGNALETIQUE	Attribué	5 375,88
TOTAL € HT		2 984 288,07

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MAISON DE SANTE DU VUACHE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	Taux	Obtention du financement	
				Demandé	Attribué
ETAT 25% maximum cumulés	DETR	200 000 €	6,70 %	X	X
	FNADT	100 000 €	3,35 %	X	X
CONSEIL REGIONAL	Ligne spécifique santé	200 000 €	6,70 %	X	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	FDDT 2018	300 000 €	10,05%	X	X
	FDDT 2019	300 000 €	10,05 %	A demander	
	Département ligne santé	100 000 €	3,35 %	X	
Autres financeurs publics					
TOTAL des subventions publiques		1 200 000 €	40,20 %		
Autofinancement					
dont l'emprunt		1 784 288 €	59,80 %		
TOTAL GENERAL		2 984 288 €	100,00%		

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de Maison de santé intercommunale et le montant prévisionnel des travaux d'un montant de 2 984 288 € HT

Approuve le plan de financement ci-dessus et prend acte que les subventions non obtenues seront financées par l'emprunt

Mandate Monsieur le Président pour effectuer les demandes de subventions et toutes démarches relatives à ce plan de financement.

5. Indemnité de gardiennage de l'église à compter de 2019

M. le Président indique qu'il convient de voter le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour un gardien résidant dans la commune, ce qui est le cas de Monsieur Didier BESSON qui remplit ce rôle.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue à Monsieur Didier BESSON l'indemnité de gardiennage de l'église maximale actualisée périodiquement par circulaire préfectorale, soit à titre indicatif 479,86 € à partir de cette année par la circulaire du 14/03/2019.

Dit que cette indemnité sera versée chaque année à son montant maximum actualisé

6. Modification du tableau des emplois permanents au 01/05/2019

M. le Président indique que 2 agents peuvent prétendre cette année à un avancement de grade, pour lesquels la CAP a donné un avis favorable.

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 28/03/2019

Le comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Détermine comme suit le tableau des emplois permanents à compter du 01/05/2019 :

EMPLOI	GRADE	POSTES	TC / TNC	Création/suppression
RESPONSABLE PERISCO	Adjoint administratif	1	TNC : 24h30 / 35h	
CUISINIER	Adjoint technique	2	TC : 35h00 / 35h	1 supprimé au 01/05/19
ATSEM	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	TC : 35h00 / 35h	créé au 01/05/2019
CANTINE/PERISCO	Adjoint technique	1	TNC : 30h00 / 35h	
CANTINE/PERISCO/ENTRETIEN	Adjoint technique	1	TNC : 31h00/35h	
ENTRETIEN ECLA	Adjoint technique	1	TNC : 20h00 / 35h	

ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	TC : 35h00 / 35h	supprimé au 01/05/19
ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	TC : 35h00 / 35h	créé au 01/05/2019
ATSEM	Adjoint d'animation	1	TNC : 29h30/35h	
PERISCO	Adjoint d'animation	1	TNC : 23h30 / 35h	
PERISCO/ENTRETIEN	Adjoint d'animation	2	TNC : 20h00 / 35h	
PERISCO/ENTRETIEN	Adjoint d'animation	1	TNC : 17h / 35h	
PERISCO/ATSEM	Adjoint d'animation	1	TNC : 15h30 / 35h	
CANTINE/PERISCO	Adjoint d'animation	1	TNC : 8h00 / 35h	

7. Maison de santé

Définition des loyers et convention avec les professionnels de santé

M. le Président rappelle qu'une rencontre avec les professionnels de santé souhaitant intégrer la future Maison de santé du Vuache a eu lieu le 5 mars 2019 afin de discuter des modalités d'occupation des locaux et des loyers.

Il a été convenu qu'une convention retraçant les grands principes d'occupation serait établie et qu'une fois cette convention conclue, les professionnels fourniraient les lettres d'engagement qui doivent permettre au syndicat de compléter les dossiers permettant d'obtenir 200 000 € de subvention de la Région et 100 000 € du Département.

Le Président donne lecture de ladite convention proposée par les professionnels et amendée par le comité, à laquelle sera jointe la liste des loyers définis et acceptés par les praticiens.

Le comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention jointe à la présente délibération

Définit les loyers de la future MSV tels qu'annexés à la présente délibération

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ou toute variante nécessaire à la conclusion d'un accord final avec les professionnels de santé.

8. Informations

Mme Marie-Claude DROUBAY, Présidente de l'ADMR Viry-Vuache, intervient afin de présenter la demande de la fédération des ADMR qui souhaiterait que notre ADMR fusionne avec celle de Collonges-sous-Salève afin de réaliser des économies d'échelle, en fonction de la faisabilité d'une telle démarche.

Les membres de notre ADMR, salariés et bénévoles, s'interrogent sur l'impact d'une éventuelle fusion sur les trajets à parcourir par les aides à domicile, sur le caractère opérationnel d'un secrétariat commun et sur la possibilité de répondre à une échelle plus large aux besoins qui ont déjà du mal à être satisfaits au niveau local. Les Maires proposent une rencontre avec les Maires de Collonges, Bossey et Archamps et l'ADMR de Collonges afin de d'entendre tous les points de vue et de discuter de l'opportunité de cette fusion.

La séance est levée à 22h30.